GROUPE PARTOUCHE

MISE EN ŒUVRE DU REGROUPEMENT D'ACTIONS
A RAISON D'UNE ACTION NOUVELLE POUR DIX ACTIONS ANCIENNES

DATE DE DEBUT DES OPERATIONS DE REGROUPEMENT : 16 MARS 2015

Paris, le 26 février 2015 – La société Groupe Partouche annonce la mise en œuvre du regroupement de la totalité des 96 815 600 actions composant son capital social, par voie d'échange de 10 actions anciennes contre 1 action nouvelle, tel que ce regroupement a été décidé par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 15 janvier 2015.

Les opérations de regroupement débuteront le 16 mars 2015 selon les termes de l'avis de regroupement à paraitre le 27 février 2015 au Bulletin des annonces légales obligatoires.

A compter de cette date, les actionnaires de la société Groupe Partouche se verront attribuer 1 action nouvelle de 20 euros de valeur nominale contre 10 actions anciennes de 2 euros de valeur nominale chacune. A compter du regroupement, le capital social sera composé de 9 681 560 actions de 20 euros de valeur nominale chacune.

Le regroupement sera effectué en procédure d'office. Les actionnaires détenant un nombre d'actions anciennes correspondant à un multiple de 10 se verront attribuer automatiquement, par leur intermédiaire financier ou leur courtier, 1 action nouvelle pour chaque lot de 10 actions anciennes. Les actionnaires détenant un nombre d'actions ne correspondant pas à un multiple de 10 devront faire leur affaire personnelle de la vente de leurs actions anciennes formant rompus ou de l'achat du nombre d'actions formant rompus nécessaire pour procéder au regroupement de ces actions, en contactant leur intermédiaire financier ou leur courtier.

Les actions non regroupées seront transférées sur le compartiment des valeurs radiées de NYSE Euronext à Paris (CVRMR) où elles resteront cotées jusqu'au 16 septembre 2015 (inclus).

A compter du 17 mars 2017, les actions anciennes non présentées au regroupement perdront leur droit de vote et leur droit au dividende sera suspendu. A compter de cette même date, les actions nouvelles non réclamées par leurs ayants droit seront vendues en bourse par la Société suivant les modalités prévues par la réglementation en vigueur à cette date.

Les actions soumises au regroupement sont inscrites sur Euronext Paris Compartiment C, Code ISIN FR 0000053548.

Un avis relatif à cette opération de regroupement sera publié par Euronext, qui indiquera notamment le Code ISIN des actions regroupées.

Les demandes d'échange seront à déposer par les intermédiaires financiers auprès de : CM CIC – Service aux Emetteurs – à l'adresse suivante : c/o CM-CIC Titres – 3 allée de l'Etoile – 95014 Cergy-Pontoise Cedex.

INFORMATIONS FINANCIERES

Groupe Partouche

Tél : 01.47.64.33.45 – Fax : 01.47.64.19.20
info-finance@partouche.com